



RANDONNEURS DE L'EST VAROIS  
Maison des associations  
213 rue de la soleillette  
83700 SAINT-RAPHAËL

**Assurance R.C.P.**  
WTW France - Département Sport et Évènement  
Immeuble Quai 33 33/34 quai De Dion Bouton -  
CS70001 – 92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoye.com](mailto:ffrandonnee@grassavoye.com)  
Contrat n° : 41789295M / 0002



**Garantie financière:**

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution  
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131  
contrat. n° 4000716162 /0

Saint-Raphaël le 15/12/2023

## NOTICE D'INFORMATION

### SÉJOUR DE 7 JOURS/6 NUITS ANDORRE

**Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association titulaires de la licence FFR 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFR avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants : 35 minimum  
Dates : DU 9 AU 15 JUIN 2024  
Déplacements : CAR

**PROGRAMME :**

Les participants, munis de leur pique-nique sont attendus, LE DIMANCHE 9 JUIN 2024 rue Henri Vadon à FREJUS (83600) pour un départ dont l'horaire sera fixé ultérieurement.

Jour 2 à 6 : Randonnées encadrées par des guides locaux qui proposeront 3 niveaux de difficulté : Facile, moyen et difficile. Voir le programme sur le site (Les kilomètres sont donnés à titre indicatif) les guides ne se préoccupent pas des distances mais plutôt des dénivelés. De plus, ils s'adapteront également selon le niveau des randonneurs et pourront augmenter ou diminuer les niveaux si besoin.

Jour 7 : fin de séjour et retour sur Fréjus.

**HEBERGEMENT :**

L'hébergement se fera à l'hôtel \*\*\*\* PRINCESA SPA à Arinsal (La Massana)

**COUT DU SEJOUR :**

Le coût du séjour est fixé à **796 €** par personne, en pension complète, en chambre double sans l'assurance annulation (non obligatoire mais fortement conseillée) qui est de **29€**.

**Le prix sera majoré de 30 € si le nombre de participants est inférieur à 45.**

Supplément pour chambre individuelle : 180 € pour le séjour

**Ce prix comprend :**

- Le transport en car de tourisme
- La pension, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du 7<sup>e</sup> jour
- Les boissons aux repas
- Les déjeuners sous forme de paniers repas avec une petite bouteille d'eau
- Une journée touristique à ANDORRA LA VELLA avec déjeuner typique dans une auberge de montagne
- Les guides locaux pour 3 niveaux de randonnées.
- Un accès de 1h au Wellness Relax center de l'hôtel et une partie de bowling

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe-Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

**Ne sont pas compris :**

- La fourniture du pique-nique du premier et du dernier jour
- Les dépenses personnelles
- Les assurances (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement) facultatives mais fortement conseillées.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

**INSCRIPTIONS :**

**Préalablement à leur pré-inscription, Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux en vue d'occuper une chambre à 2 lits, et de procéder à leur pré-inscription auprès d'Alain CANAVESIO uniquement par sms (06 85 65 76 20).**

Cette pré-inscription sera matérialisée par un chèque de réservation de 196 € à l'ordre du REV qui sera à déposer lors de la réunion mensuelle du 21 décembre ou bien par le paiement sur la plate-forme de paiement HELLO ASSO (consulter le site du club : [www.rev83.org](http://www.rev83.org)) mise en place à compter du 22/12/2023.

**ATTENTION** : Les personnes qui souhaitent une chambre individuelle seront inscrites **d'office sur liste d'attente**. L'attribution sera faite s'il reste de la place et en tenant compte du nombre accordé par l'hébergeur. Elles seront réservées en priorité aux personnes ayant des obligations médicales.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 31 décembre 2023 (minimum 35 participants). En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription récupérable sur le site début janvier 2024. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. L'acompte de réservation sera affecté au règlement du séjour.

**ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription « assurances » disponible sur le site et à remplir individuellement.

**PAIEMENTS :**

Acompte de 196 € à la pré-inscription.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription définitive.

Solde du séjour avant le 15/04/2024 : voir le descriptif sur le site pour connaître les modalités.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT (9€) seront systématiquement dues et non remboursables en cas d'annulation.

**Tous les règlements par chèque doivent être faits à l'ordre du R.E.V.**

**FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite avant le 09/03/2024 : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le 09/03/2024 et le 08/05/2024 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € pour frais de dossier, d'une retenue pour les primes d'assurance souscrite et les cotisations EIT et UEIT non remboursables.
- Annulation postérieure au 09/05/2024 : retenue de 100% du montant total du séjour.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site du REV : [www.rev83.org](http://www.rev83.org) dans les actualités ANDORRE « lire la suite »